Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Communiqué
du 22 mai 2017

CPGE : les revendications réaffirmées

A l'initiative du SNFOLC, des professeurs de classes préparatoires enseignant dans plusieurs académies dont Versailles, Nantes, Dijon, Paris… se sont réunis à Paris le samedi 20 mai 2017 au lycée Charlemagne.

C'est vers le nouveau Président de la République et le nouveau ministre de l'Education nationale que les revendications et les mesures urgentes attendues en classes préparatoires sont présentées :

- la création d'un 7ème échelon dans le corps des chaires supérieures ayant pour indice terminal celui des agrégés. Cela permettrait ainsi aux chaires supérieures d'accéder à la Hors Echelle B (HEB) sans perdre leur statut et avec une durée d'avancement raccourcie, calée sur le choix actuel du 1er au 5ème échelon, et une durée dans le 5ème échelon de 3 ans (identique donc à celle de l'échelon correspondant à la hors classe des agrégés).

- le retrait de la réforme de l'évaluation, de l'accompagnement déclinée dans tous les corps des personnels enseignants. Le rôle et la place de l'Inspection générale se trouvent amoindris, quant à la place de « l'administration » elle est renforcée (article 1er du décret n°2017-957 du 10 mai 2017, par exemple).

- conforter la place et le rôle des professeurs en CPGE dont l'affectation est nationale. Il est alors nécessaire que réapparaissent très clairement les services dans la rédaction des arrêtés.
  Les notes antérieures n'étant plus prises en compte dans le déroulement de la carrière, « rebattre les cartes », « repartir de zéro » laisse place à la subjectivité la plus totale. L'évaluation par compétences prévue pour tous les agrégés n'est pas une protection pour les personnels, tout au contraire. Les missions des professeurs de CPGE comme celles des professeurs du secondaire, reposent sur la transmission des connaissances et non sur diverses tâches imposées qui nuisent à l'enseignement disciplinaire.

Cette absence de définition du service met le professeur de CPGE à la merci des arbitraires locaux.

Les professeurs de classes préparatoires ont fait grève majoritairement en 2013 pour le maintien de leurs obligations réglementaires de service dans le cadre du décret de 1950 confirmant leur attachement à ces dispositions protectrices qui leur permettent de poursuivre leurs missions de préparation aux concours.
Ce dispositif spécifique est incompatible avec une intégration des CPGE au sein des COMUE.

FO portera ces revendications au nouveau ministre et organisera en septembre 2017 une réunion nationale des professeurs de classes préparatoires.

SNFOLC
Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56. 93. 22. 44 - Fax : 01.56. 93. 22. 40
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
www.fo-snfolc.fr